

Mais c'est un Homme - Déclaration du 1^{er} août 2011 (extraits)

Citoyenneté, liberté, psychiatrie : déclaration d'entrée en résistance

La loi du 5 juillet 2011 relative « *aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et à leurs modalités de prise en charge* » et ses décrets d'application entrent en vigueur. Le mouvement fort de lutte contre cette loi peut et doit se poursuivre après sa promulgation.

Cette loi, dans la même veine que celles sur les étrangers, l'immigration, la récidive, la rétention de sûreté, la justice des mineurs, la sécurité intérieure, etc., participe des atteintes considérables portées aux libertés et aux droits sociaux. Elle organise la surveillance sociale des vulnérables et précaires stigmatisés en « classes dangereuses ». A l'exemple du fichage généralisé de tout fauteur de trouble et mauvais élève potentiel, elle ouvre même un « casier psychiatrique » des « malades mentaux », sans véritable « droit à l'oubli ».

Cette loi est fondamentalement inacceptable car elle impose la contrainte et le contrôle social comme organisation du soin en psychiatrie, de l'hôpital au domicile, sous la nouvelle appellation aberrante de soins sans consentement. (...) Nous n'acceptons pas que la psychiatrie et la santé mentale soient embrigadées comme faisant partie des polices de la société. Nous récusons la politique de la peur.

(...) Nous sommes favorables à un débat national dont l'objet soit :

- l'abrogation de la loi du 27 juin 1990 et celle du 5 juillet 2011. La nécessité d'une loi qui en finisse avec l'exception psychiatrique et qui relève du soin psychique bien conçu articulé au droit commun : c'est-à-dire de l'autorisation et du contrôle du juge civil ;
- la mise en chantier d'une loi programmatique pour une psychiatrie démocratique dont l'objet et l'éthique sont proposés dans notre manifeste initial, qui soit à l'opposé des gouvernances de mise au pas gestionnaire dont sont représentatifs les plans de santé mentale actuels et annoncés.

(...) Dans l'immédiat et à cette date du premier août qui marque l'entrée en vigueur de la loi, nous proposons un plan d'action et de résistance éthique.

- Le refus des psychiatres et des soignants, dans la mesure du possible, de mettre en place des mesures de contrainte. Et notamment, le refus des collectifs soignants de tout programme de « soins contraints » à domicile, contraires à la déontologie et aux droits fondamentaux. De même, il faut opposer un refus de tout avis médical sans avoir pu examiner le patient.

- La saisie systématique du juge des libertés et de la détention, le patient devant être entendu hors visioconférence.
- Développer l'information, notamment lors des 72 heures, afin que les personnes ne tombent pas dans la trappe psychiatrique que cette loi organise, mais accèdent aux soins psychiques auxquelles elles ont droit.
- Le soutien des recours et défenses des patients soumis à ces « soins sans consentement », y compris les QPC [questions prioritaires de constitutionnalité] qui ne manqueront de survenir. La création d'un collectif d'avocats et juristes sera essentielle en ce sens.
- La construction d'un observatoire national de suivi de l'application de cette loi qui assure le recueil de données, l'alerte aux droits des personnes soumises aux « soins sans consentement », qui rapporte au législateur, au contrôleur des libertés et des lieux de détention, à la Commission nationale consultative des droits de l'homme et au public les atteintes aux droits de l'homme et à l'éthique du soin psychique. (...)

Pour retrouver la déclaration intégrale, lire et signer l'appel « Mais c'est un Homme », se rendre sur le site : maiestunhomme.org.

Organisations signataires membres du collectif « Mais c'est un Homme »:

Advocacy France, Les Alternatifs, Alternative libertaire, Association Analyser, Association des médecins urgentistes de France (AMUF), Association Suicide Dépression Professionnels (ASDPRO), ATTAC, Cercle de réflexion et de proposition d'actions sur la psychiatrie (CRPA), La Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics, Europe Écologie Les Verts, Fédération Alternative sociale et écologique (FASE), Fondation Copernic, Handi-Social, Ligue des droits de l'Homme, Nouveau Parti anticapitaliste, Parti communiste français, Parti de Gauche, République et Socialisme, Solidaires, SUD santé sociaux, SNPES PJJ/FSU, Syndicat de la magistrature, Union syndicale de la psychiatrie.